

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lyon, le 10/06/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LYON

184, rue Duguesclin
69433 LYON Cedex 03
Téléphone : 04.87.63.50.00
Télécopie : 04.87.63.52.50
Adresse courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E25000037 / 69

M. le Maire de LA VERSANNE
Mairie
42220 LA VERSANNE

<https://lyon.tribunal-administratif.fr>
Dossier n° : E25000037 / 69
(à rappeler dans toutes correspondances)

269
REÇU LE 12 JUIN 2025

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de La VERSANNE

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Claire-Lise PICHON, demeurant 21, rue Arago, SAINT-ETIENNE (42100) (tel : 04 77 33 50 41 ; portable : 06 15 72 61 16) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Pierre FAVIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,
le greffier



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

06/06/2025

N° E25000037 /69

La présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 06/06/2025

Vu enregistrée le 17/02/2025, la lettre par laquelle le Maire de LA VERSANNE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Claire-Lise PICHON est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Pierre FAVIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de LA VERSANNE, à Madame Claire-Lise PICHON et à Monsieur Pierre FAVIER.

Fait à Lyon, le 06/06/2025

Pour la première vice-présidente empêchée,
Le président de permanence


Antoine Gille